



APPEL A CANDIDATURE

Pour une ou des installations en agriculture
LOCMARIAQUER commune du Parc naturel du Golfe du Morbihan

RESUME

La commune de Locmariaquer, en partenariat avec le Conservatoire du littoral et le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan recherche un porteur de projet pour une installation d'exploitation agricole sur des terres communales et du Conservatoire du littoral.

AVRIL 2023



1. Objet

La commune de Locmariaquer dans le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan œuvre en faveur du développement d'une agriculture durable sur son territoire pour répondre à des enjeux alimentaires, économiques et d'entretien durable pour des espaces ouverts. Elle est ainsi à la recherche de projets agricoles innovants, respectueux de l'environnement, créateurs de liens sociaux avec les habitants, produisant des produits agricoles de qualité, transformés et commercialisés sur la commune et alentour.

La commune est associée au Conservatoire du Littoral propriétaire d'un parcellaire important sur le territoire communal et qui sur ce projet d'installation agricole contribue à mettre à disposition une partie de ce parcellaire. Cf plan paragraphe 4 et annexe

L'appel à candidature est ouvert à toute personne¹ intéressée pour faire acte de candidature, dans un cadre professionnel.

2. Contexte et rappel des enjeux

D'une superficie de 1 109 hectares, Locmariaquer est bordée par le golfe du Morbihan, l'océan Atlantique et la rivière de Saint Philibert. Ce territoire était intégralement exploité jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Aujourd'hui avec environ 170 ha déclaré à la PAC, l'agriculture est de type polyculture élevage avec un éleveur en bovin viande, une exploitation horticole avec vente directe de fleurs fraîches.

Locmariaquer dispose en effet de ressources naturelles propices au développement d'une activité agricole. Le climat océanique tempéré et l'absence presque totale de gel avantagent la croissance des cultures et la mise en place de plantations d'arrière-saison et de primeurs. Seuls les vents et les embruns constituent des inconvénients à la végétation.

Les terres agricoles ont été délaissées au profit de nouveaux modes de vie. Locmariaquer a connu une chute démographique et une mutation des activités. L'économie actuelle qui provient en grande partie des services et d'une activité saisonnière touristique, a besoin d'être confortée par une activité économique locale dans le secteur primaire, en complément de la conchyliculture.

La commune de Locmariaquer est accompagnée par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan dans son projet de développement de l'agriculture. Le Parc est un syndicat mixte (collectivité territoriale) dont le périmètre d'intervention couvre 35 communes du Morbihan, dont Locmariaquer. Il contribue au développement économique et social de son territoire en privilégiant le soutien de modes de développement harmonieux et durables.

La volonté politique de la commune est traduite dans une délibération en date du 8 septembre 2021 :

« La commune de Locmariaquer réaffirme la vocation agricole de la commune afin de la rendre attrayante par un soutien à l'installation et au maintien d'une agriculture ancrée dans son territoire et qui soit moteur de la biodiversité, partagée par les citoyens et comprise par les touristes.

Dans cette perspective ;

Après avis de la commission ostréiculture, agriculture et qualité de l'eau réunies les 16 juin et 07 juillet 2021,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ENCOURAGE ET SOUTIENT une agriculture sans produits phytosanitaires.

SOUTIENT un équilibre des productions par un maintien de production de viandes.

FACILITE des cultures plus anciennes : ex : sarrasin, blé, orge, chanvre.

SOUTIENT l'installation d'une ferme laitière ayant la possibilité de valoriser ses produits par

¹ Physique ou morale (ex GAEC...)

Une unité de transformation.

ETUDIE les possibilités d'introduction de cultures nouvelles (vignes, houblon).

FACILITE l'installation des jeunes agriculteurs, en mutualisant les activités dans les bâtiments agricoles, en aidant les producteurs dans leurs démarches.

INCITE les propriétaires à proposer leurs terres (système des baux) pour générer du foncier agricole et lutter contre les friches :

o en exigeant des plans financiers fiables par les porteurs de projet à

l'installation pour rassurer les propriétaires sur la capacité des agriculteurs

RENFORCE au PLU la destination des terres à vocation agricole et ostréicole en pérennisant les constructions professionnelles liées à ces activités dans les zonages A et ainsi éviter les changements de destination de ces mêmes bâtiments.

CONSIDERE que la lutte contre les espèces invasives est aussi un sujet majeur et de souhaiter mettre en place :

- *des actions de communication et des actions pédagogiques (chantier citoyen)*
- *inciter les propriétaires à arracher les plantes invasives dans leur propriété. »*

Cet engagement répond aux mesures de la Charte du parc naturel régional du Golfe du Morbihan détaillé à l'article 27.2 Maintenir et favoriser une agriculture durable, partenaire du territoire « Golfe du Morbihan ». Document sur le site internet du Parc <https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/la-charte-du-parc/>

Afin d'accompagner cette dynamique d'installation agricole, la commune de Locmariaquer s'engage à aider le candidat à trouver un logement locatif.

3. Objectifs visés

Les élus communaux par cet appel à projet souhaitent soutenir une ou des installations répondant aux objectifs et critères suivants :

- **projet d'élevage avec transformation fermière pour une valeur ajoutée au système,**
- **un système adapté au territoire de Locmariaquer, répondant à un certain niveau d'autonomie, et conciliant performances techniques, économiques et respect de l'environnement : en agriculture biologique certifiée**
- **avec une expérience significative acquise.**
- **Intégrant un entretien des terres dans l'objectif de maintien des milieux ouverts.**

Le ou les candidats devront aussi se mobiliser pour mettre en place et conforter son/leur installation (aidée ou non) avec l'aide de la commune, du PNR, des partenaires.

La commercialisation des produits auprès des habitants de la commune doit être au centre du projet, sans caractère exclusif.

Indispensable :

Le candidat se déplacera sur Locmariaquer afin de bâtir son projet avant l'échéance de l'appel à candidatures. 3rencontres seront organisées avec les élus de la commune : samedi 27 mai, jeudi 1^{er} juin, jeudi 8 juin 2023, à 9h30.

Pour une bonne organisation merci de vous inscrire auprès de la mairie 02 97 57 32 32 Si nécessaire d'autres temps de visite pourront être organisés.

4. Descriptif du foncier et des équipements mis à disposition

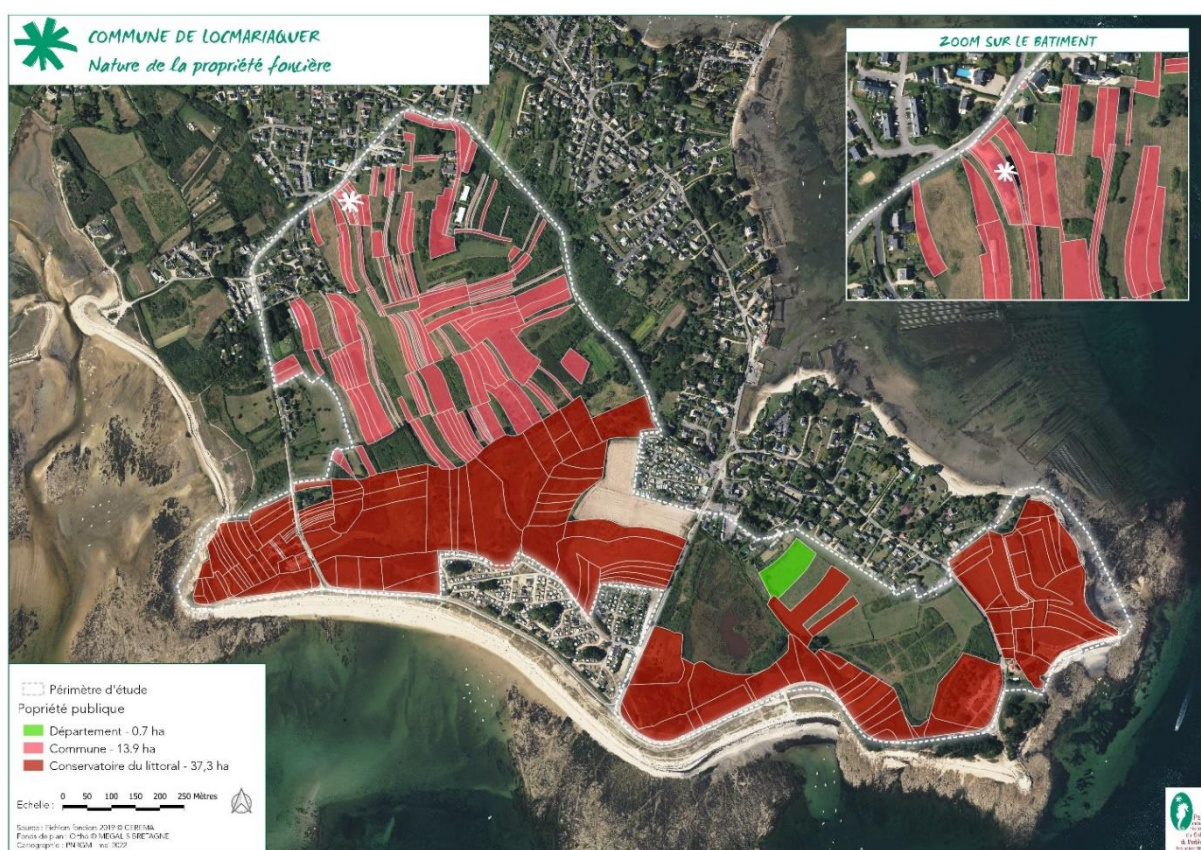
- FONCIER :

Un ensemble foncier public Commune et Conservatoire du littoral d'une surface cumulée de près de **50 hectares** est mobilisable pour le projet d'installation sur un seul secteur : en limite Est, la route de Kerere jusqu'aux parcelles situées à la pointe de Kerpenhir excepté celle englobant le parking.

Le parcellaire communal et le parcellaire du Conservatoire du littoral seront loués. Les terres du conservatoire du littoral feront l'objet de convention d'occupation temporaire, d'une durée maximale de 9 ans (renouvelable) avec cahier des charges et redevance.

Le prix sera calculé selon le barème préfectoral régissant les baux agricoles et des abattements pourront être calculés en fonction des contraintes environnementales et des exigences de gestion des terres fixées par le cahier des charges du conservatoire du littoral.

Pour une homogénéité, celles de la commune seront conventionnées sur le même mode de calcul du prix de location.





Aux 50 hectares peuvent s'ajouter 3,7 ha qui sont également propriété du conservatoire du littoral et correspondant à une zone humide qui est un étang en automne hiver printemps et devient un espace pâturable en été. Cette superficie se situe en plein centre du parcellaire.

Mais au vu des contraintes, il n'est pas judicieux de l'inclure dans le parcellaire à pâturer mais elle pourra tout de même être conventionnée.

Une partie des parcelles est en friche au moment de la parution de cet appel à candidature. Un soutien de la commune pour la préparation des parcelles lors de l'installation sera possible en concertation et sur la base de l'analyse du parcellaire par le porteur de projet en fonction de l'utilisation projetée.

Sur des parcelles directement attenantes au bâtiment proposé dans cet appel à candidature, une productrice de fleurs exerce son activité sur des parcelles de la commune. Le porteur de projet devra en tenir compte et identifier des liens futurs.

- **BATIMENT :**

La commune de Locmariaquer s'engage à fournir un bâtiment communal polyvalent sur le site de Kerere et partagé avec d'autres producteurs déjà installés sur la commune. Ce partage est en cours de définition. La mairie se réserve la possibilité d'un agrandissement pour d'autres usages agricoles. Le candidat ne sera donc pas le seul locataire du bâtiment.

Le bâtiment ne sera pas un bâtiment d'élevage mais un bâtiment pouvant être aménagé pour :

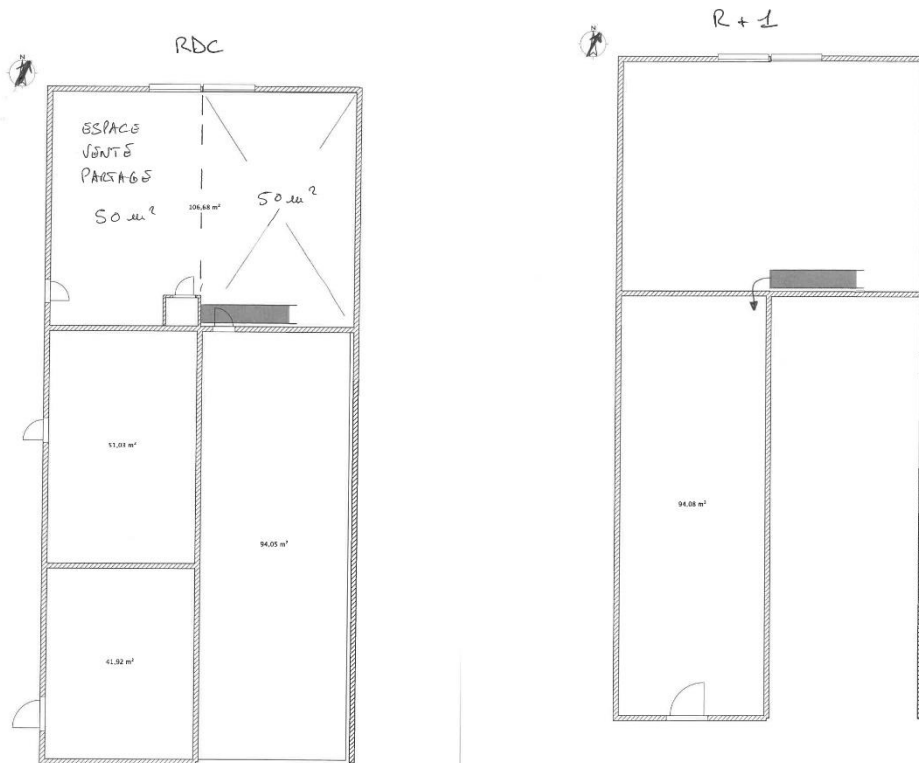
- Un espace de transformation à aménager par le candidat à ses frais,
- Un espace de stockage de petits matériels de type atelier ...
- Un espace de stockage de foin si nécessaire.

IMPORTANT : le projet devra tenir compte de ces exigences pour le choix des cheptels dans le cas d'un élevage laitier avec de la traite en plein air qui s'apparentera à une traite d'estive.

Au RDC un espace partagé de 50 m², en haut à droite du plan du rez de chaussé (non inclus dans le bail) est réservé à la vente directe des producteurs « agricoles » locaux.

Ce bâtiment sera aménagé par le candidat en fonction de ses besoins identifiés. Il restera la propriété de la commune et sera loué aux candidats sur la base suivante :

- Loyer du bâtiment 300 €/mois pour 237 m² RDC et 94 m² R+1 (plans en annexe). La première année, il y aura une exonération du loyer.



Les aménagements intérieurs nécessaires à l'installation seront négociables avec la commune. L'aménagement des parcelles sera à charge du candidat : clôtures, système d'abreuvoir. Les clôtures mobiles seront à privilégier.

5. Forme des candidatures - Constitution du dossier

Le candidat est libre de présenter le projet qu'il souhaite en réponse aux critères fixés au paragraphe 3. Il devra compléter le **dossier de candidature joint au cahier des charges**, accompagné d'un **CV**, d'une **lettre de motivation** et d'un dossier plus détaillé du projet comprenant un **budget prévisionnel sur cinq ans, validé par un cabinet comptable spécialisé dans le domaine agricole ou par un groupement de professionnel agricole**.

Le dossier de candidature **comprendra en complément** :

- Une lettre de référence/soutien d'une personne référente (agriculteur, technicien agricole, comprenant ces coordonnées téléphoniques et courriel),
- un document de présentation du projet, sous forme libre, comprenant tous les éléments permettant d'apprécier l'intérêt et la viabilité du projet, la motivation et les compétences du candidat,
- tout document technique, économique, susceptible de renseigner la candidature.

Le candidat devra décrire le plus précisément possible son activité agricole :

- usage des sols,
- entretiens des parcelles communales et du conservatoire du littoral,
- type de production,
- cheptel envisagé,
- bâtiments et matériel nécessaires,
- investissements envisagés
- type de commercialisation, ...).

Il pourra proposer le développement d'activités annexes à son activité agricole. Il portera une attention particulière à l'insertion de ses activités sur le territoire.

6. Mode et critères de sélection des candidats

Pour rappel tout dossier de candidature ne sera accepté qu'après visite du parcellaire et du bâtiment : Les rendez-vous seront proposés samedi 27 mai, jeudi 1er juin et jeudi 8 juin 2023, à 9h30.

Les dossiers complets reçus par la mairie de Locmariaquer, seront transmis aux membres du jury de sélection. Ce jury comprend des élus du Conseil municipal de Locmariaquer, des agents du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, du Conservatoire du littoral, la Chambre d'Agriculture, et autres structures jugées utiles.

Le jury pourra être ouvert à des agriculteurs membres du jury du concours général agricole des pratiques agroécologiques animé par le Parc et/ou à des experts agronomes le cas échéant.

Une première sélection s'effectue sur dossier. Tout dossier incomplet fera l'objet d'une relance au candidat et sans réponse dans les 10 jours le dossier sera écarté.

Les candidats retenus passeront ensuite un entretien individuel devant le jury de sélection pour présenter leur projet et leurs motivations, le **15 septembre 2023**.

Les critères de sélection retenus sont les suivants : 100 points

- expérience indispensable du candidat dans le milieu agricole et compétences (savoir-faire technique, commerce et gestion, capacités d'adaptation), 20 points
- solidité technique du projet, qualité des itinéraires techniques proposés, conduite des parcours, 25 points
- viabilité économique du projet, pertinence des investissements envisagés, 25 points
- présentation de pratiques agroécologiques déployées au sein de son système d'élevage pour répondre aux ambitions émises par délibération par le conseil municipal et répondant aux mesures de la charte du Parc naturel régional (Respect de la qualité des sols, préservation de la biodiversité du territoire) 15 points
- motivation et insertion dans le tissu socio-économique local, création de débouchés locaux (transformation et commercialisation des produits agricoles) 15 points

Des plus-values seront apportées aux projets s'ils présentent les critères suivants :

- création d'activités annexes favorables à l'insertion de l'activité agricole sur le territoire
- capacité à évoluer et à se diversifier

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 30 juin 2023

Modalités de dépôt envoyé par courriel à accueil@locmariaquer.fr

Ou par courrier postale :

Mairie de Locmariaquer

Monsieur Le Maire

1 place de la mairie

56740 LOCMARIAQUER

Date de jury : 15 septembre 2023

Renseignements complémentaires et visite des lieux (samedi 27 mai, jeudi 1^{er} juin, jeudi 8 juin)

Jacques MADEC

Adjoint au Maire de Locmariaquer

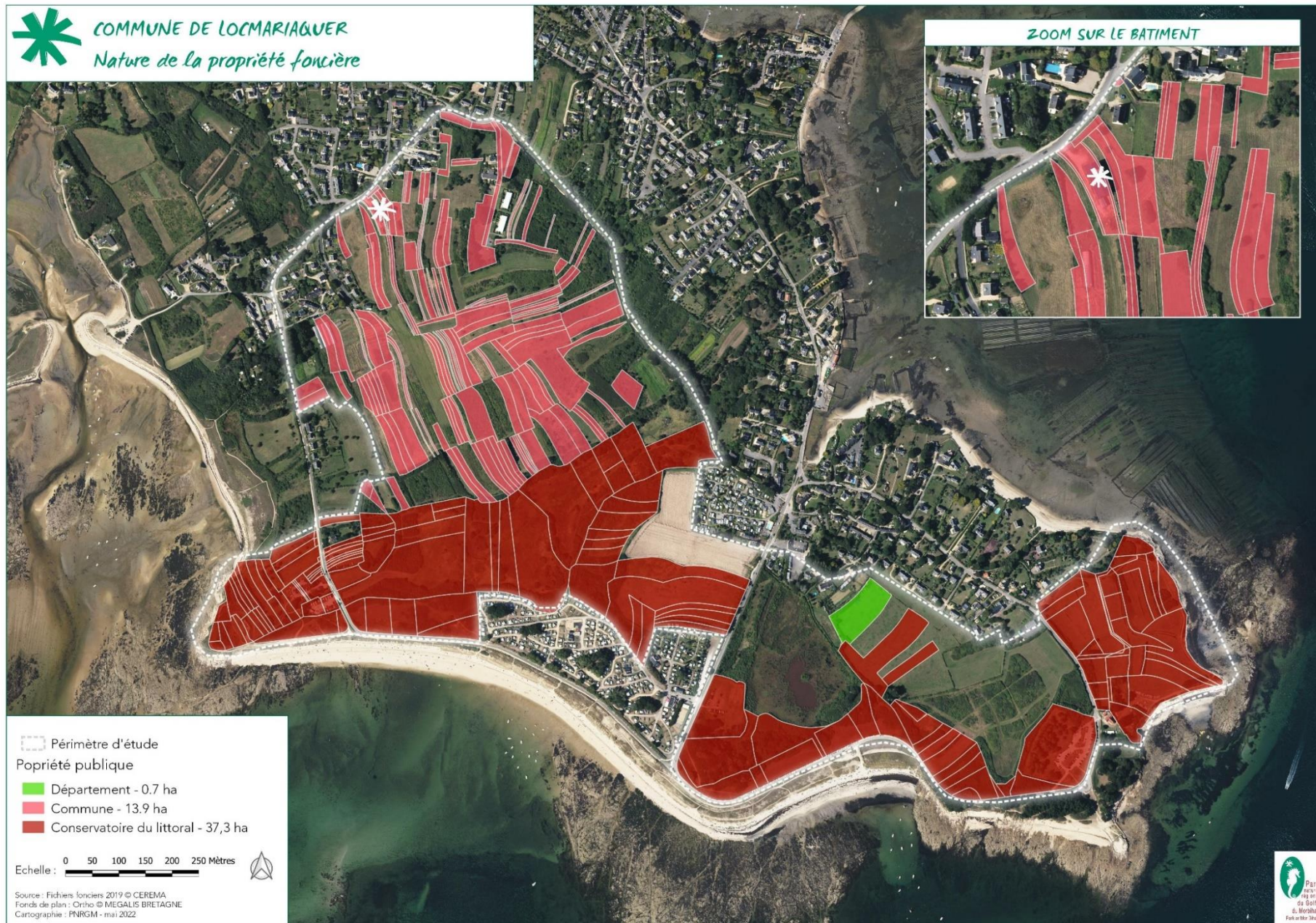
j.madec@locmariaquer.fr

0297573232

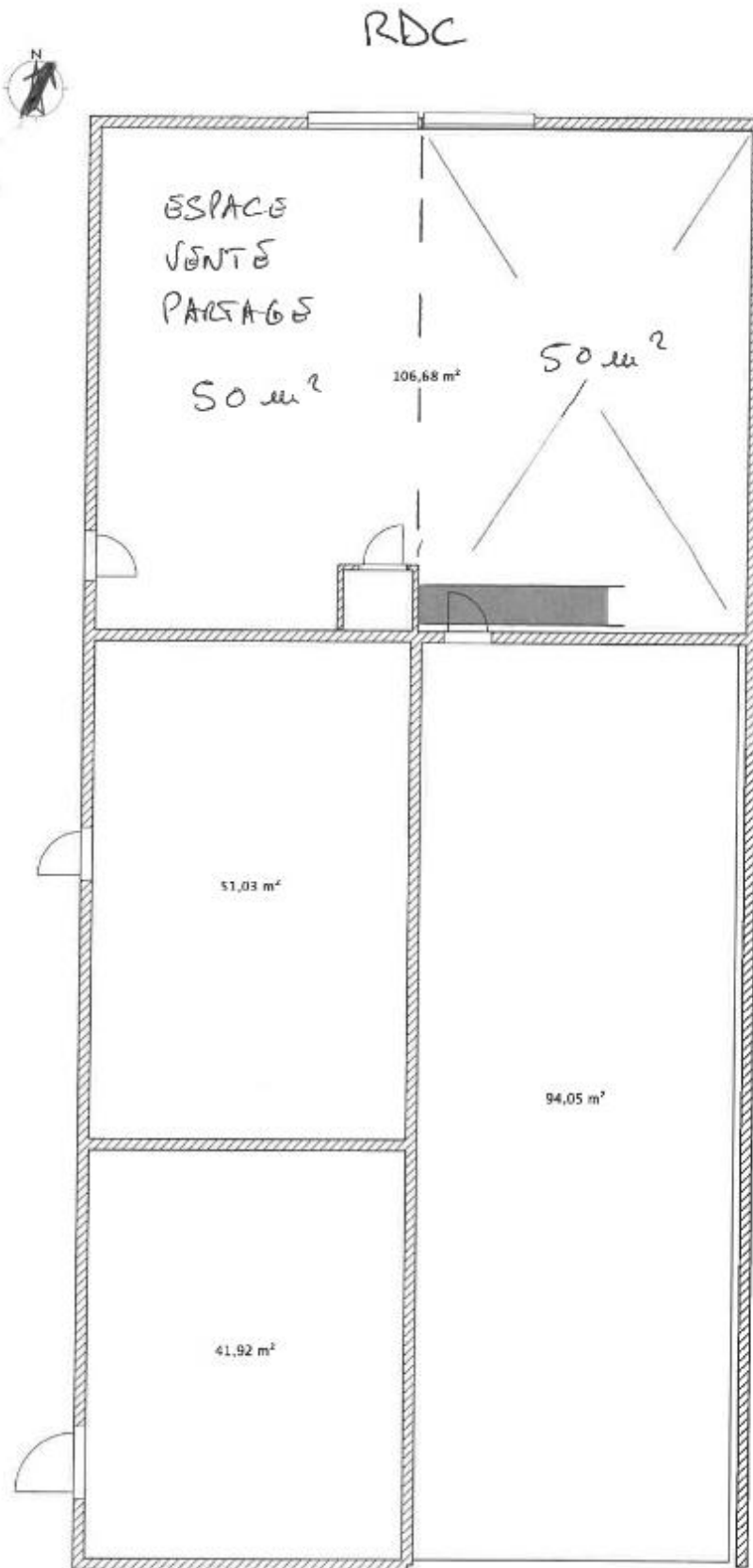
Publicité au 15 avril 2023

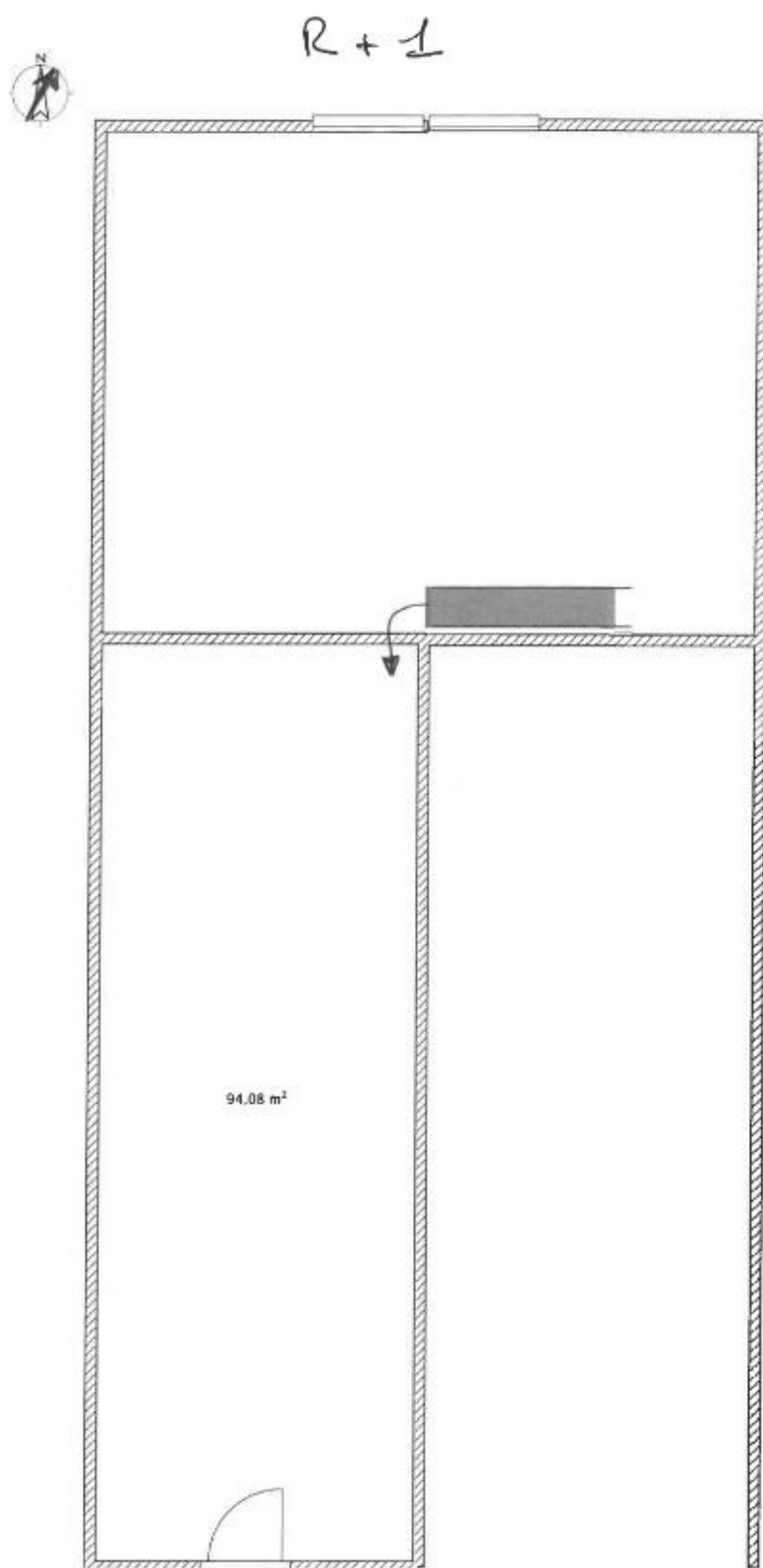


COMMUNE DE LOCMARIAQUER
Nature de la propriété foncière



Plans et photos du bâtiment communal





Entrée coté route



Entrée coté champs

